



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 juillet 2021**

Décision n° **CP-2021-0701**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2021

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 18 juin 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 6 juillet 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debù, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, MM. Gascon, Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Fautra (pouvoir à M. Cochet), Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel).

Commission permanente du 5 juillet 2021**Décision n° CP-2021-0701**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités et du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et dans le champ des solidarités - Année 2021**

service : Délégation Développement responsable - Direction culture, sport et vie associative

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 juin 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

Par délibération du Conseil du 21 juin 2021, la Métropole a adopté sa stratégie en matière culturelle pour la période 2021-2026. Le premier axe de la stratégie culturelle métropolitaine est de lutter contre les inégalités d'accès à la culture et faire de la culture un levier d'inclusion sociale.

Dans cette perspective, la Métropole apporte son soutien à des initiatives qui participent aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à la culture et aux politiques de solidarité : le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e), le contrat de ville métropolitain et la déclaration de coopération culturelle qui décline le volet culture, ainsi que le projet métropolitain des solidarités (PHS), et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Elles se déclinent selon différentes modalités complémentaires et qui font l'objet de la présente délibération :

- un appel à projets culture(s) et solidarités ayant pour objectif de contribuer, par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités,
- un soutien à des acteurs au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain comme centres de ressources dans les champs des solidarités,
- la mise en œuvre de chantiers éducatifs en milieu culturel bénéficiant à des jeunes en situation de vulnérabilité, développé dans le cadre de la fiche-action n° 9 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2021 adoptée par délibération du Conseil n° 2019-3732 le 30 septembre 2019,
- un soutien au pôle culture pour tous au sein de l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), pour le développement de programmes et d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous,
- des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés (personnes âgées, personnes en situation de handicap) prenant appui sur les ressources culturelles du territoire métropolitain, et menées à l'occasion d'événements annuels.

II - L'appel à projets culture(s) et solidarités 2021

1° - Les thématiques et critères de sélection

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs d'action et de médiation artistique et culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de grande précarité. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création qui favorise les mixités culturelles, sociales, intergénérationnelles et de genre et qui permette une valorisation des productions et des participants.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport au public ciblé,
- la qualité de la participation citoyenne et la rencontre entre différents publics,
- l'approche multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité et le nombre des bénéficiaires.

Les modalités de l'appel à projets prévoient la possibilité du principe d'un soutien pluriannuel (maximum 3 ans) pour des projets inscrits dans une durée équivalente.

2° - Le soutien à des projets artistiques et culturels dans le champ des solidarités pour l'année 2021

Par délibération du Conseil n° 2020-4270 du 8 juin 2020, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 160 000 € au profit de 25 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets cultures(s) et solidarités pour l'année 2020.

Quatre-vingt-neuf dossiers ont été reçus dans le cadre de l'édition 2021 de l'appel à projets publié le 4 décembre 2020, avec une date limite de dépôt de dossiers fixée au 1^{er} mars 2021.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 199 700 €, au profit de 32 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants, selon la répartition détaillée en annexe :

- enfants et adolescents en situation de vulnérabilité :
 - . 3 projets opérés par : Coin Coin Productions, Label équipe / Compagnie Divagations, Zéotrope ;
- jeunes en insertion :
 - . 6 projets opérés par : Compagnie Hallet Eghayan, Le lien Théâtre, la MJC Laennec-Mermoz, Peut-être / Compagnie de réflexions artistiques, Théâtre du Point du jour, Waninga ,
- personnes en insertion professionnelle :
 - . 3 projets mis en œuvre par Arrangement provisoire, Filigrane, action artistique et langue française, Théâtre de l'Iris ;
- personnes âgées :
 - . 4 projets opérés par : Dans tous les sens, La Grenade, La Traversante, L'Homme qui marche ;
- personnes en situation de handicap :
 - . 2 projets opérés par : Fondation OVE, ESAT Hors murs ;
- personnes en situation de précarité et d'insertion culturelle et sociale : 14 projets dont :
 - . 5 opérés par Compagnie Kadia Faroux, LALCA, Oh-mart, Systèmes K, Théâtre Détours,
 - . 5 personnes réfugiées mis en œuvre par : Dialogues en photographie, Singa, Traces, Théâtre Désordre des esprits / compagnie Bruno Boeglin, U Gomina,
 - . 4 multi-publics opérés par : Compagnie du Subterfuge, Corps au Bord, Les Inattendus, Les Flous furieux.

Dix de ces projets avaient déjà été soutenus, pour une première et deuxième année, lors des éditions 2019 et 2020 de ce dispositif. Neuf ont été soutenus pour une première année lors de l'édition 2020. Treize projets sont donc soutenus pour la première fois cette année.

Après 3 éditions de l'appel à projets culture(s) et solidarités, un travail d'évaluation sera conduit, comme tous les ans, pour continuer à affiner, structurer et enrichir le dispositif, en vue de l'appel à projets 2022.

III - Le soutien à des acteurs culturels ressources dans le champ des solidarités

Les 2 premières éditions de l'appel à projets culture(s) et solidarités ont permis d'identifier des acteurs ressources qui agissent dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité, pouvant faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions, au titre de l'année 2021, d'un montant total de 15 000 € pour le soutien de 3 structures :

- la Compagnie OnOff, qui développe et diffuse la culture sourde dans le domaine artistique grâce à des spectacles visuels et bilingues français/langue des signes française (LSF), des ateliers de pratiques et des événements à destination des personnes sourdes et entendantes, pour un montant de 4 000 €,
- la Ferme du Vinatier, qui développe un programme culturel régulier en milieu psychiatrique, comprenant spectacles, créations, expositions, rencontres et ateliers ouverts aux patients, au personnel, aux visiteurs de l'hôpital mais aussi aux habitants, pour un montant de 5 000 €,
- le Nouveau Théâtre du 8^{ème} (NTH8), pour son action globale autour du théâtre en langue des signes et notamment, l'animation du dispositif Parcours culturel spectateurs sourds, qui met à disposition des propositions culturelles et artistiques accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole, à travers une plateforme, une *newsletter* et l'animation du réseau des partenaires, pour un montant de 6 000 €.

IV - Le soutien à des chantiers éducatifs mis en œuvre au sein d'institutions culturelles

Cette intervention concerne les jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée : il s'agit d'élaborer et de mettre en place des chantiers éducatifs au sein d'institutions culturelles permettant à des jeunes d'être rémunérés pour des missions de communication, d'appui technique ou de logistique événementielle. Ces missions sont enrichies d'un parcours culturel sur mesure, incluant des temps de médiation et des découvertes culturelles et artistiques.

En 2020, la Métropole a attribué 19 500 € pour le soutien de 4 associations mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans des établissements culturels pour des jeunes de 16 à 25 ans suivis par des structures de la prévention spécialisée : ACOLEA, Fondation AJD Maurice Gounon, Maison des jeunes et de la culture (MJC) Ô TOTEM de Rillieux La Pape et Sauvegarde 69. Huit chantiers ont ainsi été programmés avec les archives départementales et métropolitaines et la *web-radio* : l'association les enfants du Rhône, le centre d'histoire de la résistance et de la déportation, Médiatone, le service archéologique de la Ville de Lyon, Pôle en scènes à Bron, le théâtre national populaire (TNP) de Villeurbanne, la Ville de Givors pour les Journées européennes du patrimoine.

Pour l'année 2021, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 19 150 € au profit de 4 associations mettant en place une dizaine de nouveaux chantiers éducatifs dans des établissements culturels auprès de jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée :

- ACOLEA pour un montant de 2 750 €,
- l'association les enfants du Rhône pour un montant de 3 400 €,
- la MJC Ô TOTEM de Rillieux La Pape pour un montant de 3 500 €,
- la Sauvegarde 69 pour un montant de 3 400 €,

permettant l'implication d'établissements culturels supplémentaires : Musée de l'imprimerie, Théâtre des Célestins, Théâtre du Point du Jour, Périscope.

V - Attribution de subventions à des actions d'insertion par la culture et de participation de tous à la vie culturelle d'ALLIES pour l'année 2021

Par arrêté n° 2020-06-17-R-0461 du 17 juin 2020, la Métropole a accordé son soutien à l'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi, créée en 2001 et reconnue d'intérêt général, pour la structuration d'un pôle culture pour tous unifiant 2 dispositifs croisant l'insertion et la culture : la mission d'ingénierie Mission insertion culture et Culture pour tous, dispositif de billetterie solidaire, correspondant à des objectifs poursuivis à travers la politique d'insertion, la politique de la ville et les interventions culturelles métropolitaines.

Les missions de ce nouveau pôle sont de mobiliser les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle et d'animer un réseau d'acteurs sociaux et culturels sur le territoire métropolitain à travers une billetterie solidaire, une ingénierie de projets collectifs, la sensibilisation et formation des acteurs et/ou des bénéficiaires, l'évaluation et la capitalisation des projets.

1° - Bilan 2020 de l'association ALLIES

Du fait des contraintes sanitaires liées à la Covid-19, une partie de l'activité s'est arrêtée : annulation des invitations de la billetterie solidaire, suspension des permanences sur le territoire et d'une majeure partie des actions partenariales, avec une reprise légère entre fin mai et octobre 2020, mais des acteurs de l'insertion et du champ social très mobilisés sur les urgences vitales.

Le nouveau pôle culture pour tous a plus particulièrement travaillé à sa restructuration interne :

- adaptation de la nouvelle organisation et de ses stratégies, grâce à l'étude d'impact 2019 réalisée,
- actualisation du réseau partenarial de la billetterie solidaire (1 077 partenaires actifs dont 254 culturels, 823 sociaux),
- élaboration en cours d'un nouveau site internet, vitrine de l'ensemble des activités (consolidation partielle des données chiffrées de bilan 2020),
- et enfin, création et diffusion d'un kit de survie culturelle en ligne auprès de 2 500 contacts.

a) - Au titre de l'insertion, en 2020

Vingt-cinq territoires (arrondissements de Lyon et communes de la Métropole hors Lyon) au lieu de 20 prévus, ont été concernés par des actions d'insertion culture en 2020. Le pôle a poursuivi son travail collaboratif avec la Maison métropolitaine de l'insertion pour l'emploi (MMI'e) et les partenaires de l'insertion sous la forme d'appuis-conseils : 34 structures ou groupes d'insertion ont bénéficié de conseils en ingénierie de projets et 12 de parcours clés en main. L'étude d'impact, menée chaque année auprès des structures partenaires d'une étape culturelle, révèle que les effets les plus directs de ces actions concernent la sortie de l'isolement, l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'estime de soi et la dynamique de parcours.

b) - Dans le cadre de la politique de la ville en 2020

Le dispositif de mobilisation de structures partenaires implantées en quartier prioritaire par des jeunes en service civique a été poursuivi et adapté au contexte de crise sanitaire : 9 volontaires ont ainsi animé 5 permanences. Des interventions directes auprès de partenaires sociaux sur des territoires de la politique de la ville ont pu être maintenues ainsi que l'accompagnement d'une dizaine de porteurs de projets artistiques et culturels dans le cadre d'appels à projets impliquant la politique de la ville.

c) - Dans le cadre des interventions culturelles en matière de solidarités

En 2020, le pôle culture a poursuivi l'accompagnement des partenaires artistiques et culturels avec une adaptation des propositions d'actions collectives aux problématiques des personnes en grande difficulté.

Des appuis-conseils dans le montage de projets ont été menés auprès d'une centaine d'opérateurs artistiques et culturels avec une forte mobilisation des structures signataires de la déclaration et de la convention de coopération culturelle métropolitaine. La billetterie solidaire, très impactée par les contraintes de la crise sanitaire, a permis l'information de 20 000 personnes sur son offre et la participation à la vie culturelle d'environ 2 300 bénéficiaires sur les temps d'ouverture des lieux culturels.

Dans le contexte de la crise, les actions ont été privilégiées en direction des associations de la prévention et l'urgence sociale :

- travail de repérage et de concertations auprès de nouveaux partenaires ; appuis-conseils dans le montage de projets (auprès de 33 structures ou groupes) et projets clés en main (dont une dizaine concrétisés sur 2020),
- accompagnement à la mise en place de chantiers éducatifs en établissements culturels pour les jeunes suivis par la prévention spécialisée ; conception d'un parcours expérimental avec le collège Jean Monnet et la Sauvegarde 69 dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire,
- élaboration d'un programme de formation auprès des acteurs du champ social et médico-social (reporté sur 2021).

2° - Programme d'actions 2021 et plan prévisionnel de financement

a) - En matière d'insertion

ALLIES propose de poursuivre l'action engagée avec les acteurs culturels, sociaux et de l'insertion pour permettre l'accès à la culture des publics en insertion, parmi lesquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), tout en travaillant à l'émergence de nouvelles offres sur le territoire métropolitain.

b) - S'agissant des territoires de la politique de la ville

L'objectif est de continuer la mobilisation des habitants pour atteindre 25 % de participants résidant en territoires politique de la ville dans les différentes actions et de cibler 20 territoires prioritaires de la Métropole (Lyon 1er, 2°, 3°, 4°, 5°, 6°, 7°, 8°, 9°), Bron, Givors, Saint Priest, Saint Genis Laval, Décines Charpieu, Rillieux la Pape, Vaulx en Velin, Saint Fons-Vénissieux, Villeurbanne. Afin d'aller au-devant des habitants, entre 40 et 70 permanences seront mises en place sur ces territoires.

c) - Concernant la culture dans le champ des solidarités

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des signataires de la déclaration et convention de coopération culturelle dans l'utilisation de la billetterie solidaire et le montage d'actions, en particulier : développer des parcours thématiques inter-établissements culturels, accompagner des projets artistiques et prospecter de nouveaux partenaires.

Plus spécifiquement sur le volet culture du plan pauvreté :

- réactivation des contacts avec les Maisons de la Métropole et solidarités (MDMS) sur l'action d'insertion par la culture,
- développement d'actions collectives en lien avec les partenaires de la prévention spécialisée, de l'urgence sociale et des collectifs de maraudeurs : présentation de l'offre, parcours clés en main, cafés-culture,
- actions de remobilisation par la culture en direction des jeunes, en lien avec les services de la Métropole : élargissement des chantiers éducatifs en établissement culturel, parcours culturels avec des collégiens et des jeunes en situation d'insertion professionnelle, action spécifique visant l'intégration des réfugiés, notamment mineurs non accompagnés (MNA), grâce à la culture.

Globalement, les objectifs 2021 du pôle culture pour tous sont de redynamiser les coopérations suspendues en grande majorité du fait des contraintes sanitaires et de diffuser l'offre de services du pôle à travers :

- une communication repensée grâce au nouveau site Internet et un temps fort inter-partenarial,
- une actualisation des conventions avec les partenaires,
- des actions de mobilisation et d'animation locales auprès des partenaires et de leurs publics dans des établissements culturels,
- le développement des parcours thématiques clés en main, et de formations à destination des professionnels de l'insertion, du social et du médico-social.

Pour l'année 2021, il est ainsi proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 000 € au profit de l'association ALLIES :

- 22 000 € au titre de l'insertion (montant identique à 2020),
- 5 000 € au titre de la politique de la ville (montant identique à 2020),
- 70 000 € dans le cadre de l'intervention culturelle (montant identique à 2020).

La Métropole contribuera par ailleurs à cette opération dans le cadre de son enveloppe de fonds social européen (FSE) lors de la seconde programmation 2021 qui devrait être proposée au Conseil métropolitain en septembre.

VI - Le soutien à des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés

Au titre de ses interventions culturelles en matière de solidarité, la Métropole soutient également des interventions artistiques et culturelles auprès de personnes relevant de ses politiques publiques de solidarité (personnes âgées, personnes en situation de handicap), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire et menées à l'occasion d'événements annuels, tels que le Jazz Day, journée internationale du jazz.

En continuité avec le soutien qu'elle apporte depuis 2015 à cet événement annuel pour faire vivre la manifestation sur son territoire, notamment dans des établissements spécialisés, la Métropole souhaite soutenir le nouveau dispositif EHPADs en JAZZ(s) proposé et porté par le réseau professionnel régional JAZZ(s)RA pour l'été 2021. Il s'agit de mettre en place une vingtaine de concerts de groupes musicaux locaux dans des établissements accueillant des personnes âgées ou empêchées de la Métropole. L'initiative permet de soutenir une diffusion culturelle mise à l'arrêt dans le contexte de la crise sanitaire tout en offrant un temps d'animation dans ces structures également très éprouvées.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour la mise en œuvre de ces interventions musicales en établissements spécialisés.

VII - Modalités de versement

Hormis pour l'association ALLIES, dont les modalités d'attribution de subvention seront précisées dans une convention spécifique, le versement des subventions interviendra en une seule fois par paiement direct à la suite du caractère exécutoire de la présente délibération. Chaque structure devra, en outre, fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé ou poursuivi ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions :

- d'un montant de 199 700 € au profit de 32 bénéficiaires au titre de l'appel à projets culture(s) et solidarités selon la répartition annexée ci-après ;

- d'un montant de 15 000 € au profit de 3 associations au titre du soutien à des acteurs culturels ressources dans le champ des solidarités selon la répartition suivante :

- . 4 000 € au profit de l'association Compagnie On Off,
- . 5 000 € au profit du Centre hospitalier du Vinatier,
- . 6 000 € au profit du Nouveau Théâtre du 8° ;

- d'un montant de 19 150 € au profit de 4 associations mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans les établissements culturels selon la répartition suivante :

- . 2 750 € au profit d'ACOLEA,
- . 3 500 € au profit de la MJC Ô TOTEM de Rillieux La Pape,
- . 9 500 € au profit de La Sauvegarde 69,
- . 3 400 € au profit de l'association Les Enfants du Rhône ;

- d'un montant de 97 000 € au profit de l'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi pour le développement de l'accompagnement des professionnels du champ social dans l'insertion par la culture et le développement d'actions d'accès à la culture,

- d'un montant de 5 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour le soutien d'interventions musicales au sein du nouveau dispositif EHPADs en JAZZ(s) métropolitains sur la période estivale.

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 335 850 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P33O3589A pour un montant de 308 850 €, et opération n° 0P17O5473 pour un montant de 5 000 € - chapitre 017 - opération n° 0P36O5736 pour 22 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 juillet 2021.